

Communiqué de presse

Sujet	Votations du 11 mars 2012 / Prises de position
Contact	Laurent Seydoux, Président, tel. 079 203 74 05 Charly Schwarz, Secrétaire tel. 078 911 18 18
Expéditeur	Parti vert'libéral genevois, Case postale 5402, 1211 Genève 11 Tél : +4178 911 18 18 ge@vertliberaux.ch , www.ge.vertliberaux.ch
Date	23 janvier 2012

Réunis en Assemblée générale à Chêne-Bougeries, les Vert'libéraux genevois ont pris position* par rapport aux votations du 11 mars 2012.

En ce qui concerne les cinq sujets fédéraux, les Vert'libéraux genevois recommandent :

> Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires» ?

NON à 66%

Les Vert'libéraux sont préoccupés par la prolifération de résidences secondaires grignotant les sols cultivables et la nature. Ils relèvent toutefois que, dans la situation actuelle, de grandes différences existent d'une commune à l'autre. L'initiative comporte pour cette raison de grands risques d'effets pervers, portant notamment sur les communes qui se situent en-dessous de la limite de 20% fixée par l'initiative. Le fédéralisme donnant la possibilité à chaque commune de choisir son taux nous paraît préférable.

> Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (initiative sur l'épargne-logement)» ?

OUI à 77%

Les Vert'libéraux sont favorables à l'accès à la propriété du logement : les propriétaires sont préoccupés de veiller à la durabilité de leur bien et prêts à investir pour réduire la consommation d'énergie. L'initiative vise ces deux buts : propriété et économies d'énergie. Cette épargne pouvant être une alternative au risque de précarité des futurs retraités que constitue l'utilisation abusive du deuxième pillier pour accéder à la propriété. De plus, cette initiative respecte les principes du fédéralisme : la législation genevoise demeurera libre d'introduire l'épargne-logement dans le droit genevois.

> Acceptez-vous l'initiative populaire «6 semaines de vacances pour tous» ?

NON 99%

Les Vert'libéraux ne veulent pas ancrer dans la Constitution une durée de vacances minimale de six semaines pour tous. Tout en reconnaissant la nécessité de périodes de vacances suffisantes, ils préconisent des accords et des conventions entre partenaires sociaux par branche économique.

> Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 29 septembre 2011 concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique ?

OUI à 100%

Puisque ces jeux sont licites, la réglementation proposée tend au moins à faire bénéficier la collectivité du bénéfice financier tiré de leur exploitation et à combattre le jeu pathologique.

> Acceptez-vous la loi fédérale du 18 mars 2011 sur la réglementation du prix du livre (LPL) ? **OUI** à 78%

La concurrence n'a pas pour seul effet de faire baisser les prix. Elle peut aussi conduire à la disparition des produits les moins rentables. Les règles économiques doivent aussi contribuer à garantir la diversité des objets mis à la disposition du public. Prenant en compte les spécificités du marché du livre, les Vert'libéraux considèrent que la Loi fédérale, longuement élaborée, mérite d'être soutenue

Pour les deux sujets cantonaux, les Vert'libéraux genevois recommandent :

> Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (Horaire scolaire) (C 1 10 - 10744), du 26 mai 2011 ? **OUI** à 89%

Les Vert'libéraux doivent constater que Genève est à la traîne par rapport à d'autres cantons, notamment au niveau de la langue française. La loi rétablit un équilibre, surtout avec le Canton de Vaud où le temps scolaire est de 4,5 jours.

> Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les manifestations sur le domaine public (Manifestations à potentiel violent) (LMDPu) (F 3 10 - 10615), du 9 juin 2011 ? **NON** à 78%

Les Vert'libéraux estiment que la solution doit être trouvée sur le terrain par des concertations et pas dans une loi supplémentaire, ils demandent une volonté politique pour appliquer la loi actuelle qui est suffisante.

*Extrait des statuts :

Ces objets doivent obtenir la majorité des deux tiers des votes exprimés pour être acceptés. Si une telle majorité ne peut pas être réunie, le Parti laisse la liberté de vote

Genève, le 23 janvier 2012